

JEAN JACQUES

L'agrafe sinistre



BeQ

Jean Jacques

L'inspecteur Durand # 6

L'agrafe sinistre

roman

La Bibliothèque électronique du Québec
Collection *Littérature québécoise*
Volume 483 : version 1.0

L'agrafe sinistre

Numérisation : Jean Layette.

Éditions Police Journal

Relecture : Jean-Yves Dupuis.

I

Le vol de la Brown Distillerie

Julien Durand, l'Inspecteur sans jambes de la Sûreté Municipale et son ami Tremblay, étaient en grande conférence, ce matin-là.

– Tu deviens de plus en plus populaire, complimentait Émile Tremblay. La semaine passée, tu agissais pour le compte de l'armée, aujourd'hui on te prête officiellement à la Police Provinciale.

– Arrêtons là pour les compliments et allons droit au but, veux-tu ?

– Toujours comme d'habitude ! On dirait que tu n'attaches aucune importance à ta célébrité et que tu ne travailles que comme passe-temps.

– Ni l'un, ni l'autre, mon vieux. Je travaille parce que j'ai mon métier dans le sang...

– Je te ne blâme pas, tu sais. Au contraire je t’admire et surtout je suis probablement l’homme le plus heureux de la Sûreté, parce que je travaille moi-même sous tes ordres.

– Bien, bien ! comme je te disais tout à l’heure, mettons-nous à l’œuvre. Tu as les détails ?

– Tiens-toi bien : il s’agit d’une affaire inouïe.

– Je sais tout cela. Les faits.

– Tu sais où est située la Brown Distillerie ?

– Oui. Rue Lafleur, non loin du canal Lachine.

– Eh bien ! cette compagnie s’est fait voler en plein jour pour au-delà d’un million de piastres d’alcool.

– Cinq camions si je me rappelle bien, d’après la lecture des journaux.

– C’est bien cela. Il est entré cinq des plus grosses remorques d’une compagnie de transport qui avait l’habitude de faire le transport en dehors de la ville pour la Brown et ces remorques sont parties avec trois cents barils d’alcool de première qualité.

- Le nom de la compagnie de transport ?
- Albert's Transportation.
- Attendait-on les cinq camions ?
- Oui. C'est pour cela qu'on n'a pas fait de difficulté pour les charger à pleine capacité.
- Étaient-ils réellement des camions de Albert's ?
- Non !
- Mais comment a-t-on pu faire pour les identifier ?
- Les remorques portaient en réalité des couleurs et l'identification d'Albert's.
- Je ne comprends pas encore. On ne peut toujours bien pas acheter cinq remorques de cette capacité avec leurs tracteurs et les peindre, juste dans le but de faire un vol ?
- Comme question de fait les remorques ont été volées également.
- Et tu dis qu'on aurait pris le temps de les peindre aux couleurs de la compagnie de transport ? Mais cela prend du temps et il y a de

grands risques que le premier vol ne soit découvert avant qu'on n'ait le temps de laisser sécher la peinture neuve.

– Voici comment les voleurs ont procédé. Ils se sont présentés chez une autre entreprise de transport et ont loué pour trois jours, cinq de leurs plus grosses remorques. Ils ont dû faire disparaître les chauffeurs de cette maison aussitôt éloignés de l'entrepôt. Après cela ils ont conduit les remorques dans un endroit sûr où des peintres les attendaient. Deux jours et deux nuits pour sécher, c'est plus qu'il n'en fallait. Ainsi hier, les faux camions se présentaient à la Brown Distillerie et chargeaient les trois cents barils qui étaient destinés aux commissions des liqueurs.

– Je comprends donc que les voleurs s'étaient assuré que les camions d'Albert avaient été appelés ?

– Bien mieux que cela. Le gérant d'Albert dit qu'il venait de téléphoner à la Distillerie pour dire que ses camions étaient partis.

– Mais le temps de charger, les autres ont dû arriver ?

– Les camions d’Albert doivent passer le canal pour parvenir jusqu’à la Brown Distillerie. Or ils utilisent toujours le pont de Ville Saint-Pierre pour cela. Mais quelques moments à peine avant qu’ils ne s’y engagent, le pont s’est ouvert accidentellement et a bloqué la circulation.

– Ils auraient pu faire un détour et revenir sur leurs pas vers le pont de la Côte Saint-Paul ou encore Atwater ?

– Le pont de la Côte Saint-Paul était en mauvais ordre depuis le matin, tandis que celui de la rue Atwater s’est également brisé quelques minutes après midi.

– Il ne restait donc que le tunnel de la rue Wellington ?

– Mais là encore il y a eu un camion qui a brisé un essieu, à l’intérieur, de sorte que la circulation a été interrompue pendant une couple d’heures.

– D’après ce que je comprends, tout avait été prévu à la lettre.

– Bien mieux que cela encore ! Comme tu

comprends maintenant, les faux camions ont eu tout le temps nécessaire pour faire leur chargement avant l'arrivée des vrais. Mais il ne fallait pas qu'ils se fassent prendre au canal même. Ils se sont donc enfui par le côté de Lachine.

– Mais les officiers de la Brown Distillerie ont dû avoir des doutes, en voyant que la compagnie de transport ne prenait pas la route de l'intérieur de la ville ?

– Cela avait été prévu aussi. Au moment où les camions achevaient de procéder au chargement, un officier de police de la circulation de Montréal s'est présenté à la distillerie et a annoncé aux camions que la route du canal était bloquée, sauf à Lachine. Il invita donc les camionneurs à le suivre, alléguant qu'il avait été dépêché à Ville LaSalle avec mission de piloter les camions à bon port.

– Tu ne me diras toujours bien pas que les bandits sont parvenus à leurrer un officier de police à faire ainsi leur jeu ?

– Ce fut bien plus simple que cela : L'officier

de circulation n'était ni plus ni moins qu'un bandit costumé en policier.

– Mais tu m'expliques là la conspiration la plus considérable dont je n'aie pas encore entendu parler. C'est presque incroyable !

– C'est pourtant ainsi que cela s'est passé.

– Combien de temps après le départ des camions s'est-on aperçu de la substitution ?

– Environ deux heures.

– On a dû alors lancer des appels à toute la police des routes. Cinq remorques aussi grosses se retrouvent facilement sur les routes de la province de Québec ou d'Ontario ?

– Le plus étrange de l'affaire, c'est qu'on ne les a pas retrouvées. Ou plutôt oui, mais vides.

– Où étaient-elles ?

– Tout simplement sur une route transversale qui va de Dorval à Sainte-Geneviève.

– C'est qu'alors on a transporté les trois cents barils des remorques dans d'autres remorques ou camions ?

- Cela ne peut être autre chose.
- Rien ne dit cependant que le transbordement ait eu lieu sur la route où l'on a trouvé les remorques.
- Qu'est-ce que tu veux dire ?
- Que les remorques ont pu être déchargées avant d'arriver à Dorval.
- Qui te fait dire cela ? Toute la police est d'opinion que c'était un endroit propice à ce transbordement. Et d'ailleurs où voudrais-tu qu'il ait pu avoir lieu ?
- Dans un endroit que personne ne soupçonnerait. Le commencement de l'affaire s'est trop habilement exécuté pour qu'il n'en fut pas ainsi pour la suite.
- Il faut toujours bien que l'alcool ait été caché en quelque part ou mis à bord de camions pour le transporter plus loin.
- Pourquoi des camions ? Tu ne penses pas que des camions transportant trois cents barils n'attirent l'attention sur leur route ?
- Les voleurs ont bien pu les diviser...

- Trop dangereux encore.
- L'alcool serait alors dans un garage ou un entrepôt quelconque ?
- Pas nécessairement.
- Alors je ne comprends plus du tout où tu veux en venir.
- Il y a des quais à toutes les portes tout le long du Lac Saint-Louis. Pourquoi les remorques ne seraient-elles pas allé porter leur butin à bord d'un petit bateau qui les attendait.
- Et ce bateau serait en route pour où ?
- La Gaspésie probablement.
- Pourquoi de ce côté ?
- Tu te rappelles qu'autrefois on expédiait l'alcool de Montréal, sans droits, à Saint-Pierre et Miquelon et qu'ensuite cette boisson revenait sur les côtes de la Baie des Chaleurs en contrebande ?
- Oui. Mais dans notre cas pourquoi avoir simulé un vol, si la distillerie peut expédier au dehors sans droit ?

– Les lois sont changées depuis la guerre. Aujourd’hui les distilleries ne peuvent expédier ainsi à l’étranger. Le Gouvernement Fédéral surveille la production et la destination de l’alcool.

– Alors tu voudrais que les autorités de la Brown Distillerie aient agencé le vol afin de pouvoir disposer d’une certaine quantité d’alcool qu’elles destinaient à la contrebande ?

– Je ne vois pas autre chose. L’entreprise est trop grande pour être l’œuvre d’une bande en particulier.

– Je ne te contredis pas, car tu as toujours raison. Pourtant cette fois, je me demande, si tu ne tires pas de conclusions erronées ?

– En attendant, tu vas vérifier. Va chez le Maître du Port de Montréal et informe-toi du lieu où peuvent être rendus les vaisseaux qui ont traversé le Port de Montréal vers sept heures, hier soir.

– Mais le vol a eu lieu vers les trois heures de l’après-midi.

– Tu oublies donc qu’un bateau prend au moins quatre heures pour descendre le canal. Et d’ailleurs il faut que tu lui donnes le temps de prendre sa cargaison.

– Mais s’il s’est agi d’un bateau plus rapide que les autres ?

– Le Maître du Port le connaît, car il prend les noms de tous ceux qui passent devant l’horloge de la rue Berri, où se trouvent ses bureaux.

– Je vois que tu ne laisses rien au hasard.

– C’est le métier, mon vieux.

– Es-tu bien certain que le bateau se serait dirigé vers le bas, plutôt que le haut du fleuve ?

– Il y a trop d’écluses en montant : ce serait trop dangereux et trop long.

– Tu as encore raison. J’ai bien hâte cependant d’avoir fait les recherches nécessaires à bord des bateaux.

– Tu doutes encore ? Tu as peut-être raison. Mais puisque la police guette toutes les routes, rien ne nous sert d’y porter notre attention. Tandis que je comprends que personne n’a pensé

à un bateau. Si nous pouvons être de quelque utilité, c'est là que nous la prouverons.

– Je pars immédiatement et te tiendrai au courant.

– Demande au Maître du Port un petit yacht rapide où tu feras monter une demi-douzaine d'hommes et surtout ne te laisse pas embêter par un bateau qui aurait traversé le port hier soir et qui ne serait pas rendu loin, ou serait à l'ancre. Il te faut visiter tous ceux qui ont traversé le canal depuis hier soir.

– Je n'en manquerai pas. Sois sans crainte.

– Va alors et bonne chance, mon vieux Tremblay.

II

La barge Emma

Pour donner le change à la police, elle s'était amarrée non loin de Charlemagne où elle n'était plus obligée de se rapporter au Port de Montréal.

L'arrivée du Sergent Tremblay et de ses hommes causa la plus vive surprise à l'équipage, ainsi qu'aux officiers du bateau.

Cela se fit si vite que la prise de possession eut lieu avant que les intéressés ne sachent réellement de quoi il s'agissait.

Une fois l'équipage sous contrôle, Émile Tremblay questionna le capitaine Hébert en charge du vaisseau.

– Vous avez chargé, votre alcool sur le Lac Saint-Louis, n'est-ce pas ? demanda le détective.

– Maintenant que je suis pris, je peux bien

l'avouer, mais je me demande comment il puisse se faire qu'on nous ait découvert. Personne, j'en suis certain, n'a eu connaissance du chargement qui s'est opéré derrière un groupe de bâtiments et dans un endroit pas habité.

– C'est justement pour cela qu'on vous a retracé. Ce n'est pas que quelqu'un vous ait vu et dénoncé. Toute l'affaire a été faite par déduction. Et ça n'a pas été long, vous savez.

Émile Tremblay raconta alors avec fierté comment son ami Durand en était arrivé à conclure que l'alcool volé avait été chargé sur un bateau.

– C'est le meilleur détective que la terre n'a jamais porté ! s'exclama alors le vieux loup de mer.

– Il est très fort en effet.

– Que va-t-il advenir de mon équipage et de mon bateau maintenant, si vous me permettez de vous poser la question ?

– Le bateau est saisi. Nous allons le ramener à Montréal et là les autorités décideront de votre

sort.

– Je comprends que je me suis mis dans de mauvais draps.

– Vous pouvez améliorer votre sort considérablement, si vous nous donnez des indications sur ceux qui vous ont employés.

– J’ai besoin de réfléchir avant de vous répondre là-dessus.

– En attendant je vais vous ramener en ville et nous allons passer chez le détective Durand, avant d’aller ailleurs.

*

– Julien Durand lui-même fut surpris de la tournure que prenait l’affaire. Jamais une cause ne s’était résolue aussi vite, au point de vue pratique.

– C’est vrai qu’il restait à trouver les véritables coupables, mais on avait tout de même récupéré pour plus d’un million d’alcool. Ce qui

n'était pas peu dire, en temps de guerre, où les forces armées ont tant besoin de ce liquide précieux, pour la fabrique des munitions.

Le détective reçut le capitaine Hébert avec son affabilité naturelle.

– Je comprends votre situation, capitaine, dit-il en commençant. Je sais que vous n'êtes qu'un instrument entre les mains de personnes que vous ne connaissez pas toutes.

– C'est bien mon opinion, Inspecteur, répondit le vieux capitaine.

– Je ne vous force pas à répondre à mes questions : vous êtes entièrement libre, capitaine. J'ai d'ailleurs pris des renseignements sur vous et je sais que vous avez un passé irréprochable. Sauf toutefois que vous avez déjà fait quelques voyages aux îles Saint-Pierre et Miquelon, si je ne me trompe.

– Vous me connaissez bien, je l'avoue.

– Et cette fois, vous croyiez encore avoir affaire à une bande de contrebandiers, sans vous douter qu'il s'agissait d'un vol. Et même je ne

crois pas qu'il s'agisse d'un vol proprement dit. Du moins dans le sens qu'on le croit.

– Croyez-moi ou non ; je ne me serais pas compromis dans une affaire de vol.

– Je vous crois sur ce point.

– Merci, Inspecteur.

Et des larmes perlaient dans la figure du vieux marin. Il savait gré à l'Inspecteur de le comprendre aussi bien.

Pour lui en effet, la contrebande ne signifiait pas grand-chose, mais voler c'était une toute autre affaire.

– Vous alliez probablement à l'Anse aux Gascons ou à New Richmond dans la Baie des Chaleurs ? suggéra l'Inspecteur.

– À l'Anse aux Gascons, à moins d'ordre contraire en cours de route.

– Maintenant je voudrais bien savoir qui a retenu vos services.

Le capitaine retournait sa casquette dans ses mains et ne paraissait pas aimer à dénoncer ses

employeurs.

Julien Durand s'en aperçut et changea sa question :

– Vous travailliez pour Frank Fryer, n'est-ce pas ?

L'autre ouvrit de grands yeux, tandis qu'Émile Tremblay n'en revenait pas de sa surprise.

Il regardait tour à tour son ami et le capitaine, dont la stupéfaction était à son comble.

Même s'il n'eut pas répondu, sa physionomie aurait dit : oui, pour lui.

– Je dois dire que vous avez raison une fois de plus, répondit-il après un court silence. Mais permettez-moi de vous demander comment vous avez pu deviner ?

– Je n'ai pas deviné. Après avoir pensé à cette affaire depuis le matin et avoir fait quelques téléphones, j'en suis arrivé à cette conclusion et ce ne pouvait d'ailleurs être autre chose.

Ce fut Émile Tremblay qui questionna, tant sa surprise était grande :

– Celle-là, par exemple, elle me renverse, Julien. Explique-toi, sinon je croirai que tu parles au diable.

– Je t’ai dit ce matin que je croyais les autorités de la distillerie en-dessous de l’affaire.

– Oui, je m’en rappelle. Mais c’est le nom de Fryer qui me renverse.

– Pendant ton absence, j’ai fait faire des recherches dans les dossiers de la Police Montée au sujet des grands entrepreneurs en contrebande du temps de Saint-Pierre et Miquelon. Et le plus habile, le seul d’ailleurs qui soit encore à Montréal, c’était Frank Fryer.

– Ça, par exemple, ça bat quatre as ! s’exclama le capitaine Hébert.

– C’est le métier, admit simplement l’Inspecteur Durand.

– Mais avouez que vous l’exercez de main de maître.

– Merci du compliment.

– Maintenant que vous savez tout, puis-je vous demander ce qu’il va advenir de mon équipage et

de mon bateau ? J'ai posé la question à votre assistant, monsieur Tremblay, mais je suppose que c'est vous qui décidez en dernier ressort.

– Si vous témoignez pour la Couronne, je pense que je puis diminuer votre offense de beaucoup, surtout si nous parvenons à impliquer les vrais coupables.

– Quoiqu'il en soit, je ne me parjurerai certainement pas en Cour, surtout s'il s'agit d'une conspiration comme vous le dites.

– On ne vous avait pas donné beaucoup d'explications, je suppose ?

– Fryer m'avait dit avoir acheté l'alcool en contrebande et il s'agissait de le transporter en Gaspésie. J'étais à cent lieues de croire à un vol ou à un complot du même genre, car j'aurais refusé.

– Je vous comprends. Aussi je vais faire tout en mon possible pour vous faire relâcher sous caution personnelle, si vous me donnez votre parole d'honneur de ne pas chercher à vous éloigner.

– Vous avez ma parole, Inspecteur.

Et le vieux marin d'ajouter avec un sourire :

– D'ailleurs vous savez bien que je n'oserais tenter de vous échapper, car vous ne tarderiez pas à me remettre la main au collet, vous qui savez si bien dénouer n'importe quelle intrigue.

III

La mort de Frank Fryer

Il s'agissait maintenant de mettre la main sur Fryer.

L'opération ne présenterait aucune difficulté, car l'ancien contrebandier demeurait dans un endroit bien connu du public. D'ailleurs il ne se cachait plus de la police, n'ayant plus rien à se reprocher.

Le coup qu'il venait de tenter devait être son premier après un repos de plusieurs années.

Julien Durand s'en remit donc à la police provinciale et téléphona d'aller cueillir son homme et de l'emmener chez lui.

Mais là les choses se compliquèrent.

On lui téléphona bientôt que Fryer avait été trouvé mort dans son appartement, la tête écrasée,

de façon à le rendre méconnaissable.

Il ordonna donc de laisser toute chose en place en attendant l'arrivée d'Émile Tremblay.

Celui-ci était maintenant habitué aux méthodes d'investigation de son ami et ses rapports étaient de plus en plus complets.

Quand il revint de sa mission, l'Inspecteur commença à le questionner de sa façon précise habituelle, capable de faire préciser un détail qui aurait pu paraître insignifiant à l'observateur.

– Tu vas commencer par me décrire l'appartement de notre homme, Émile, demanda Julien Durand.

– Il demeurait sur l'avenue des Pins ouest. Son appartement comprenait cinq pièces et il y avait un balcon à l'arrière.

– Où l'a-t-on trouvé ?

– Dans un petit salon, qui donnait sur le balcon.

– Y a-t-il eu lutte d'après toi ?

– Non, car les vêtements de la victime ne

paraissaient pas dérangés.

– Je comprends que sa figure était affreusement écrasée ?

– Oui.

– Quelques traces de balles ou de couteau ?

– Tu crois qu’il a été tué autrement que par l’écrasement de sa figure ?

– J’en suis même convaincu.

– Puis-je te demander pourquoi ?

– Il a dû être défiguré après. Car autrement il se serait défendu.

– Tu as raison, car j’ai retrouvé dans la bouillie que présentait son visage, une grosse agrafe, dont l’épingle lui avait été introduite dans le cou, par en arrière, provoquant ainsi la mort. Il n’a reçu son coup sur la figure qu’après et d’ailleurs, il s’agit de plusieurs coups, et, si comme tu me disais, il avait succombé à de telles attaques, il y aurait eu lutte et par conséquent des traces.

– De quelle sorte d’agrafe s’agissait-il ?

– Un genre de parure féminine. Tu en vois de semblables sur le devant des robes des femmes.

– Quelle longueur ?

– L'épingle peut bien avoir de quatre à cinq pouces de long.

– Est-ce que le meurtre serait l'œuvre d'une jeune fille ou d'une femme ?

– J'ai peine à le croire, car il a certainement fallu une grande force pour l'assommer ainsi.

– Au fait avec quoi a-t-il été frappé ?

– Avec un marbre qui devait peser au moins une cinquantaine de livres.

– Ainsi une femme aurait difficilement pu faire cela. Cependant il ne faut pas négliger cet aspect de l'affaire, car la femme aurait bien pu soulever le marbre et le laisser tomber sur la tête de Fryer, une fois celui-ci par terre.

– À condition qu'il ne s'agisse que d'un coup, mais tu me parais dire que le marbre a été lancé à plusieurs reprises sur la tête de notre homme ?

– Oui, c'est cela.

– Quoi d’intéressant dans le salon, à part cela ?

– Rien là.

– Ailleurs ?

– Je crois qu’une jeune fille l’a visité au cours de l’après-midi, et qu’elle s’est assise sur le balcon, car il y avait un bout de cigarettes taché de rouge.

– Où était-il ?

– Sur le bord d’un cendrier.

– Était-il long ?

– Non. Tout court et il y avait de la cendre dans le cendrier.

– À peu près la valeur d’une seule. D’ailleurs il n’y avait pas d’autre bout.

– Penses-tu que la cigarette a été fumée jusqu’au bout ou si on l’aurait laissé brûler de façon à ce qu’elle aurait laissé un bout de cendres compactes ?

– Je suis certain qu’elle a été fumée jusqu’au bout.

- Autre chose digne d'intérêt ?
- Je n'en ai pas trouvé.
- Des papiers ?
- Absolument rien.
- Nous ne sommes pas beaucoup avancés. As-tu rencontré de ses amis qui auraient pu être d'anciens compagnons de contrebande ?
- Aucun. Je crois même qu'il vivait bien tranquillement, maintenant.
- Je sais. Et il était très riche.
- Penses-tu que le meurtre peut avoir affaire avec le vol d'alcool ?
- J'en suis convaincu.
- Pourquoi ?
- Parce qu'on a voulu faire disparaître un témoin gênant.
- Mais on s'attaquait à gros ?
- Parce que le meurtrier est gros lui-même.
- Je vois que tu reviens encore à ta conspiration émanant de la distillerie même.

– Il faut toujours en venir là. C’est le point de départ

– Mais je crois bien que cela ne sera pas facile à prouver.

– Tu l’as dit ! Il va d’abord falloir éclaircir le meurtre de Fryer. Je suis convaincu que le meurtrier est l’initiateur du complot.

– Pourquoi ?

– Parce qu’il ne s’est pas servi des méthodes ordinaires des bandits. S’il avait eu de l’expérience il aurait pu se servir d’un couteau, de poison ou de combien d’autres armes. Tu vois il a utilisé une épingle de femme et ensuite il a cru bon de lui écrabouiller la tête avec un marbre pesant.

– Y a-t-il une femme là-dedans ?

– Je ne crois pas. Ou plutôt elle a pu être un témoin involontaire.

– Il faudrait la trouver.

– Y a-t-il un ascenseur dans la maison appartement de l’Avenue des Pins, ainsi qu’un concierge ?

– Oui.

– Tu vas téléphoner au concierge pour lui demander si Fryer a eu de la visite cet après-midi, principalement la visite d'une femme.

Pendant que le sergent Tremblay prenait ces informations, l'Inspecteur Durand communiquait avec le département médico-légal pour savoir si on avait pu déterminer le moment de la mort de la victime.

Il apprit ainsi qu'elle remontait à cinq heures de l'après-midi environ.

À ce moment, le sergent Tremblay, toujours au téléphone, suspendait sa conversation pour dire à son ami que Fryer avait reçu un visiteur vers cinq heures et dix de l'après-midi.

– Qui l'a vu ? demanda l'Inspecteur.

– C'est le garçon d'ascenseur, qui a été en devoir de quatre heures de l'après-midi jusqu'à huit heures ce soir.

– Comment s'appelle-t-il ?

– Louis Saffran.

– Prends son adresse et fais-le venir ici au plus tôt. Dis-lui de prendre un taxi. Nous le rembourserons.

– Pourquoi pas une voiture de la Radio-Patrouille ?

– Cela pourrait l’indisposer. Tu sais que ce n’est pas tout le monde qui aime à voyager dans les autos de la Police.

– Ses voisins pourraient trouver cela étrange et tirer des conclusions erronées..

*

Louis Saffran était un jeune homme d’une vingtaine d’années, qui boitait légèrement.

Il paraissait connaître à fond l’Inspecteur Durand de réputation.

Il commença par le complimenter sur son travail et par lui dire qu’il avait toujours suivi les développements de ses causes avec grand intérêt.

Julien Durand garda la conversation sur ce

terrain pendant quelques minutes, non pas pour satisfaire sa vanité, mais plutôt pour mettre le jeune homme en confiance.

On parla même de lui : ce qui n'était pas pour le laisser indifférent.

Il déclara être très peiné de ne pouvoir s'enrôler à cause de sa claudication.

– Mais vous pouvez quand même servir la cause de la Justice, mon ami, lui dit l'Inspecteur.

– Il n'y a rien que j'aimerais mieux !

– Combien de visiteurs Frank Fryer a-t-il reçu cet après-midi ?

– Un seul : un homme.

– Le connaissez-vous ?

– Non. C'était d'ailleurs la première fois que je le montais à l'appartement de monsieur Fryer. Car j'ai une très bonne mémoire des physionomies et je m'en serais rappelé, si je l'avais déjà vu dans la maison.

– Vous êtes certain que monsieur Fryer n'a pas reçu la visite d'une jeune fille ?

– Il est arrivé avec une jeune fille, quelques minutes avant le visiteur.

– Dites-moi le plus exactement possible combien de temps avant.

– Environ dix minutes, peut-être quinze, mais pas plus.

– Comment était-elle cette jeune fille ?

– Je ne l’ai pas bien remarquée. Je sais qu’elle était blonde. Environ vingt ans. Taille moyenne. Probablement 5’5”. Les yeux bleus.

– Pas mal comme description ! L’aviez-vous déjà vue là ?

– Non, jamais !

– La reconnaîtriez-vous ?

– Certainement !

– Quel genre de fille ?

– D’après le bout de conversation que j’ai entendu dans mon ascenseur, elle paraissait avoir une assez bonne éducation. Mais au fait, vous auriez plus de renseignements de l’agence qui l’a adressée à monsieur Fryer.

- Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?
- Elle appartient à cette agence qui se charge de fournir des compagnes pour des banquets ou parties publiques aux hommes qui n'ont pas d'amies.
- En savez-vous le nom ?
- Il n'y en a qu'une à Montréal, c'est Escort Inc.
- Mais vous me disiez que cette agence fournit des compagnes aux hommes pour des parties publiques seulement ?
- Je crois que la jeune fille devait accompagner monsieur Fryer dans une tournée de Clubs avec d'autres.
- Et elle ne montait à son appartement que pour prendre un verre, je suppose ?
- Non. Elle lui a refusé. Ils venaient là prendre un compagnon qui devait arriver à l'instant.
- Ce doit être le visiteur suivant ?
- D'après moi, oui.
- Et le meurtrier probablement ?

– Si j’avais su, je vous assure que je me serais arrangé, pour savoir le nom de cet homme...

– Vous me paraissez passablement débrouillard. Vous allez réussir dans la vie.

Et le jeune homme de se gonfler d’importance en entendant ces paroles.

– Est-ce que je vous dérange trop en vous demandant d’accompagner le détective Tremblay à l’agence Escort Inc., pour tenter, d’identifier la jeune fille en question ?

– Mais pas du tout ! Je suis au contraire très heureux de pouvoir vous être utile.

S’adressant alors à son assistant, l’Inspecteur dit :

– Trouve la jeune fille et ramène-la.

– Ce ne sera pas long, répondit le détective en sortant.

Mais là encore ce fut une déception.

Une heure plus tard le détective Tremblay revenait avec le jeune homme.

Ce dernier avait identifié le portrait qu’on lui

avait montré à l'agence, mais, il avait été impossible de retracer la jeune fille elle-même.

Elle ne semblait pas être retournée chez elle depuis le meurtre.

Elle a dû avoir peur et s'être sauvée en dehors de la ville, à moins qu'elle n'ait été tuée elle-même pour faire disparaître un témoin gênant, suggéra Émile Tremblay.

– Combien de temps le visiteur de monsieur Fryer est-il resté à son appartement ? demanda l'Inspecteur au garçon d'ascenseur.

– Dix minutes tout au plus.

– Et la jeune fille ?

– Elle est descendue moins de cinq minutes après l'homme.

– N'avez-vous pas trouvé cela étrange, après ce que vous avez surpris de sa conversation avec votre locataire ?

– Je me suis fait quelques réflexions intérieurement, mais je me suis bien gardé d'en parler à la jeune fille.

– Vous avez bien raison.

S’adressant alors au détective Tremblay, Julien Durand voulut savoir :

– Sais-tu si c’est Fryer lui-même qui a fait la demande d’une escorte à l’agence ?

– Non, c’est une autre personne, une voix d’homme, par téléphone.

– A-t-on un nom ?

– Non.

– Ils envoient donc des jeunes filles sans savoir qui en fait la demande ?

– Dans le cas qui nous occupe, ils ont vérifié avec Fryer pour savoir s’il attendait réellement quelqu’un avec qui passer la veillée.

– Je comprends. Mais tu es bien certain que ce n’est pas Fryer qui a fait l’application ?

– Positif. La téléphoniste qui a pris la demande a ensuite téléphoné elle-même à Fryer et elle est certaine que la voix était différente.

– Mais en premier lieu, il aurait pu déguiser sa voix...

– Ce n'est pas ce que pense la téléphoniste.

Remerciant le jeune garçon d'ascenseur, l'inspecteur Durand lui donna son congé, le priant toutefois de rester à la disposition de la police.

Quand il fut parti, Julien Durand expliqua un plan à son assistant :

– Tu vas te procurer la liste des directeurs de la Brown Distilleries.

– Qu'est-ce que tu veux faire avec cette liste ?

– Elle va comporter le nom de notre meurtrier.

– Comment vas-tu faire pour le reconnaître ?

– Tu vas commencer par écrire à chacun une lettre pour leur demander \$1000, sinon tu les dénonceras au sujet de ce que tu as vu cet après-midi même. Et tu signeras : Une Blonde.

– Me voici maintenant dans le département des lettres anonymes !

– Quoi donc encore du genre ?

– Tu vas louer une chambre dans un petit hôtel et tu donneras cette adresse-là comme résidence de Ta Blonde.

- Ensuite ?
- Tu vas prendre quelques hommes avec toi et surveiller attentivement la place.
- Au moins si tu retenais les services d’une véritable blonde : ce serait plus désennuyant. Car j’ai bien l’idée que nous allons rester là pendant quelques jours.
- Tu vas avoir des nouvelles avant demain soir. Tu vas voir. D’ailleurs tu vas me trouver parmi les gardes de la police municipale, une blonde assez débrouillarde pour jouer le rôle pour le cas où quelqu’un viendrait à l’hôtel.
- Mais ça va être dangereux pour elle ?
- Tu seras là...
- Si on refuse de venir payer là et on téléphone pour la faire rendre ailleurs ?
- C’est probablement ce qui va arriver.
- Alors quoi ?
- Elle ira.
- Ce sera encore plus dangereux.
- Tu t’arrangeras pour la protéger.

IV

Le ou les assassins

La trappe humaine, comme on dit en langage policier, avait été bien dressée.

C'est vrai que l'appât était une jolie blonde qui en valait la peine.

Pour les circonstances on l'avait fait résider dans un petit hôtel de la rue Amherst, appelé Le Merle Blanc.

À la dernière minute, l'Inspecteur Durand avait tenu à se faire transporter là-bas lui-même afin d'être sur les lieux au moment où se dérouleraient les événements importants.

Il s'installa à la standard téléphonique et à compter de dix heures du matin, il joua avec les fiches et prêta l'oreille aux informations demandées au commis des chambres.

Le premier cas intéressant fut celui d'un jeune secrétaire du gérant-général, du nom de Jack Oulter.

Il demanda à voir la personne dans la chambre 136, numéro qu'on avait attribué au prétendu témoin du meurtre.

Il y avait une porte de communication entre le numéro 136 et la chambre voisine.

Cette porte avait été laissée ouverte de quelques pouces, de sorte que le sergent-déetective Émile Tremblay avec deux hommes pouvaient voir ce qui se passait pourvu que la jeune fille restât dans les deux premiers tiers de la chambre : ce qu'elle avait bien promis de faire.

– Vous m'apportez l'argent ? demanda la jeune fille aussitôt que l'autre fut arrivé.

– Pas précisément, c'est que je voudrais avoir du délai. Cela va me prendre trois ou quatre jours avant d'avoir la somme. Mais vous pouvez être certaine que je ne manquerai pas de vous payer.

– Cela ne fait pas mon affaire : je veux être payée immédiatement, autrement je vous déclare.

– Mais mademoiselle : je n’ai pas l’argent dans le moment. Deux jours ce ne sera pas long... supplia-t-il.

– Je ne suis pas capable d’attendre, car je veux quitter la ville aujourd’hui même.

Le jeune homme ne paraissait pas en argent et par conséquent pouvait fort bien être étranger aux événements dont il s’accusait.

Son poste cependant pouvait l’avoir mis en position d’accomplir le coup formidable des cinq camions d’alcool.

D’après la théorie de l’Inspecteur Durand cependant, il ne pouvait s’agir que des officiels de la compagnie.

Soupçonnant une complication inattendue, Émile Tremblay jugea qu’il était maintenant impossible de laisser partir le jeune secrétaire.

Ou il était l’assassin, ou il avait pu être envoyé par le véritable meurtrier.

Dans les deux cas, il n’était plus question de le laisser retourner d’où il venait.

Le détective entra donc dans la chambre et mit

les menottes aux poignets d'Harrop.

Dire la surprise de celui-ci en voyant la police est en dehors des moyens de description.

Il devint tellement nerveux qu'il en tremblait de tous ses membres.

L'expérience du détective lui disait qu'on n'aurait pas de misère à cuisiner le prisonnier.

On n'eut donc besoin que de lui faire voir un aspect de la potence, pour qu'Harrop se décida à conter son histoire.

En qualité de secrétaire du gérant-général, il ouvrit sa correspondance et c'est ainsi qu'il était tombé sur la lettre de menace.

Ignorant ce dont il s'agissait, mais pensant l'apprendre de la jeune fille, il était venu aux nouvelles, avec l'arrière pensée de se servir de ce qu'il apprendrait pour améliorer sa situation à la Distillerie.

Mais les événements avaient tourné contre lui et quand on lui eut parlé du meurtre, il préféra s'accuser de tentative de chantage plutôt que de subir un procès dont la conclusion pourrait

signifier sa fin.

La police n'insisterait pas sur la cause de chantage, car elle n'était rien moins que très délicate.

Ce qu'on voulait principalement, c'était d'établir si le jeune homme venait de son propre gré ou était envoyé par un autre.

Or il était donc maintenant évident, qu'il avait fait cela de lui-même.

Il ne s'agissait donc plus que de le retenir une journée ou deux au secret, afin qu'il ne puisse renseigner personne et ensuite on pourrait le relâcher.

Il s'agissait donc d'une fausse alarme et Julien Durand commençait à craindre que son plan ne marchât plus.

Il venait de découvrir un à-côté qu'il n'avait pas soupçonné.

Quelques minutes à peine après l'installation d'Harrop dans les cellules de la Sûreté Municipale, il y eut encore une fausse alarme.

Un des vice-président de la Brown Distilleries

téléphona à la Sûreté Provinciale au sujet d'une lettre anonyme qu'il venait de recevoir.

On alla voir la lettre aux bureaux de la compagnie même et on promit de s'en occuper.

Heureusement que tous les corps de Police avaient été prévenus. Julien Durand fut aussitôt averti et il retrancha le nom du brave de sa liste.

Le véritable coupable n'aurait pas eu l'audace de crâner jusque-là.

Il avait en effet à craindre l'identification de la jeune fille, ainsi que celle du garçon d'élèveur.

Personne ne savait en effet que ce dernier n'avait pas pu voir la figure du prétendu meurtrier, qui s'était dissimulé derrière d'autres personnes.

À trois heures de l'après-midi un taxi emmena un homme, qui cherchait à se dissimuler autant que possible.

Il ne voulut pas dire son nom, mais prétendit qu'il avait affaires avec la pensionnaire de la chambre 136.

Ce devait être l'homme. Rien qu'à voir la

façon dont il agissait, on ne pouvait se méprendre.

– Voici \$1000., dit l’homme en abordant la jeune fille.

Elle fut toute surprise, car elle s’attendait à une attaque de la part du meurtrier. C’était en effet trop grave pour que celui-ci lui permit de vivre.

Puisqu’elle savait, cela ne voulait-il pas dire qu’elle profiterait de son secret pour revenir à la charge et continuer son chantage ?

Malgré son étonnement, elle fit cependant bonne contenance.

Ce fut l’homme qui parla trop.

Comme elle comptait l’argent avec lenteur pour gagner du temps, il ajouta :

– Je me demande comment vous avez bien pu faire pour découvrir l’affaire ?

– J’étais là !

– Ah ! vous travaillez pour la compagnie ?

La jeune fille eut la présence d’esprit de

répondre du tic au tac :

– Certainement et j’ai eu connaissance de tout.

– Vous nous avez entendu parler, je suppose ?

– C’est ça.

– Je me disais la même chose avec un autre directeur. D’ailleurs j’étais contre le projet depuis le début. Il y avait trop de monde d’intéressé.

– D’autant plus qu’il y a maintenant complication de meurtre.

– Vous êtes donc aussi au courant ? Pour ça, par exemple, je m’en lave les mains. Je n’ai rien à voir, ni de près ni de loin.

Ainsi l’officier de la compagnie venait d’admettre la conspiration pour faire disparaître trois cents barils d’alcool.

Il s’était mépris sur la lettre anonyme de La Blonde et croyait qu’elle voulait faire chanter les directeurs de la Distillerie, qui avaient eu affaires avec le détournement d’alcool.

Sans être parvenu à son véritable but encore, qui était la découverte du meurtrier de Frank

Fryer, Julien Durand avait maintenant la certitude que ses déductions étaient correctes sur le détournement des trois cents barils d'alcool.

Cependant le meurtrier de Fryer était encore au large.

En attendant cependant on cueillit le directeur loquace pour l'accuser d'avoir enfreint des règlements de guerre concernant la fabrication et la distillation de l'alcool.

C'était tout de même un bon point de gagné et sans aucun doute, le prévenu était de ceux qui ne retiennent pas leur langue longtemps une fois qu'ils sont entre les mains de la police.

Restait le meurtrier cependant.

À l'heure du souper, un autre directeur se présenta qui apportait lui aussi \$1000. pour acheter le silence de la jeune fille, relativement à l'affaire de l'alcool.

Il était 10 heures du soir quand un homme plutôt grand, collet relevé, demanda la chambre 136.

Louis Saffran qui avait été posté dans un

endroit d'où il pouvait voir les arrivants, fit un signe d'intelligence à l'Inspecteur Durand.

Aussitôt que l'homme se fut engagé dans l'escalier, il s'approcha du standard téléphonique pour dire :

– Je crois, Inspecteur, qu'il s'agit de l'homme qui est venu chez monsieur Fryer, hier après-midi.

– Comment fais-tu pour le distinguer des autres ?

– Il me paraît être de la même taille que l'autre et son collet relevé lui donne la même allure que celui-là.

L'Inspecteur téléphona aussi dans la chambre où se trouvait Émile Durand et ses hommes, pour le mettre sur ses gardes.

L'inconnu n'enleva pas son chapeau en entrant dans la chambre 136, ni ne révéla les traits de son visage, toujours caché derrière son collet de paletot.

– Ainsi vous êtes la jeune fille qui devait être sur le balcon et qui a probablement échappé cette

sinistre agrafe ?

Malgré sa bravoure, la jeune garde avait peine à garder l'attitude de son rôle.

Elle ne flancha pas cependant, sachant qu'elle était sous bonne garde.

– Oui, j'étais dans l'appartement de l'Avenue des Pins quand un malheureux accident est survenu à Frank Fryer.

Vous avez tout de même du cran pour m'écrire une lettre comme celle que j'ai reçue aujourd'hui.

– J'ai besoin d'argent, car je veux partir de la ville cette nuit même.

– Avez-vous assez de \$1000.00 au moins, car je ne veux pas que vous recommenciez à me faire chanter au bout de quelques jours ?

– Si vous voulez m'en donner plus, cela ferait mieux mon affaire, naturellement.

– C'est bien ce que je pensais. Que diriez-vous de \$5000.00 pour que nous classions l'affaire une fois pour toutes ?

– À ces conditions, vous partez pour Vancouver et on ne vous voit plus à Montréal ?

– Ça me va.

– Accepté.

Comme elle tendait la main, il ajouta :

– J’ai pensé que je devrais apporter plus de \$1000.00 ici. Mais comme je ne savais pas combien, j’ai laissé l’argent au bureau. Venez avec moi, je vous paierai là.

Le petit jeu se compliquait et devenait de plus en plus dangereux. Ce voyage avec un assassin, le soir, ne souriait pas outre mesure à la jeune fille.

Elle suggéra donc :

– Allez chercher votre argent, je vais vous attendre ici.

– Je n’aime pas me faire voir dans les environs. Venez avec moi, ce sera beaucoup plus simple. Nous allons prendre un taxi et vous reviendrez seule en taxi.

Prenant son courage à deux mains, la jeune

filles endossa son manteau et suivit le meurtrier.

Il va sans dire que l'Inspecteur Durand fut très étonné de voir descendre le couple, mais il n'en laissa rien paraître cependant, s'occupant à donner des connections qu'on ne lui demandait pas, pour cacher sa nervosité.

De son côté Émile Tremblay, plus au courant des événements, n'avait pas perdu de temps.

Il était descendu de la cachette par la porte de service de l'hôtel et avait avisé le premier taxi qu'il avait trouvé.

Après s'être identifié il obtint du chauffeur de prendre sa place et sa casquette.

Il avait calculé que son homme ne demanderait pas une voiture de l'intérieur de l'hôtel, afin de ne pas rester là, exposé à se faire reconnaître plus tard.

Et son calcul était bon, car il n'avait pas aussitôt contourné le carré de maisons, qu'il s'entendit appeler.

C'était son homme avec la jeune fille.

– Où désirez-vous aller ? demanda le pseudo-

chauffeur.

En reconnaissant sa voix, la jeune fille se sentit en sécurité et elle se reprit à aimer son aventure.

L'inconnu donna l'adresse non pas de la Distillerie, mais d'un autre endroit sur la rue Lafleur.

– Mais vous m'aviez parlé de votre bureau ?
questionna la jeune blonde.

Je n'aimais pas me diriger directement vers la compagnie. J'ai indiqué une maison auprès, car je désire savoir auparavant s'il y a des lumières au bureau.

– Vous êtes de précaution.

– Comme Aline Monti, d'ailleurs.

Elle se demandait qui pouvait bien être Aline Monti.

Malheureusement Émile Tremblay avait oublié de lui dire qu'il s'agissait de la véritable jeune fille de l'agence qui avait dû être témoin du meurtre et qui était maintenant disparue de la circulation.

Le détective réalisait maintenant que l'homme avait eu connaissance de la présence d'une tierce personne dans l'appartement de l'Avenue des Pins.

C'était probablement lui qui avait téléphoné à l'Agence pour retenir une compagne à Frank Fryer.

Mais si l'assassin la connaissait et avait eu vent de sa présence dans l'appartement, cela voulait dire également qu'il était l'auteur de sa disparition.

Pauvre petite, c'en était sûrement fait d'elle !

Au lieu de passer par le pont du canal de Ville Saint-Pierre, comme Émile Tremblay voulait faire, son passager lui ordonna de prendre celui de la Côte Saint-Paul, et de longer ensuite le Canal Lachine.

Dans son rôle de chauffeur, le détective ne pouvait résister à son client.

Il savait cependant que la route longeant le canal était probablement déserte à cette heure-là et l'autre devait avoir un plan malsain pour sa

compagne et le chauffeur.

Il commençait à regretter de n'avoir pas fait l'arrestation dans l'hôtel même.

Pourvu au moins qu'il ne sache pas le véritable rôle que jouait la jeune fille assise à ses côtés.

Il était assis à la gauche de l'auto, immédiatement en arrière du chauffeur.

Émile Tremblay, qui épiait chaque mouvement du couple dans le rétroviseur, constata soudain que son passager venait d'ouvrir lentement la portière à sa gauche et qu'il la retenait apparemment fermée avec sa main.

De sa main droite, il fouilla dans la poche de son paletot et en tira subitement un revolver, dont il asséna un coup terrible sur la tête du chauffeur.

Mais heureusement que celui-ci avait tout prévu.

Il s'écrasa dans le fond de l'auto, tout en appliquant le frein d'urgence et en donnant un tour de roue vers la gauche.

Trop surpris pour réagir en temps, l'inconnu

levait maintenant les bras sous la menace du revolver du détective.

L'autre avait ni plus ni moins que voulu assommer le chauffeur, pour diriger ensuite l'auto dans le canal, en s'échappant lui-même au dernier moment par la portière de gauche.

– Je suis contente que cela soit fini ! dit la jeune garde-malade avec un soupir de soulagement.

– Et moi aussi, reprit le détective. Je vous assure que je commençais à avoir peur pour vous.

– Moi, j'ai eu peur en descendant l'escalier de l'hôtel, mais quand je vous ai reconnu à la conduite du taxi, mes craintes se sont dissipées.

– Vous avez donc une grande confiance en la police ?

– Je puis toujours bien vous dire que je me sentais moins seule.

V

Le camp d'Oka

Julien Durand était passablement nerveux en attendant le retour de son ami Tremblay et de la jeune fille.

Il avait dépêché deux voitures de la radio-police pour surveiller les environs de la distillerie, mais aucune n'avait encore de nouvelles.

Et le temps passait.

Ce fut le sergent-détective qui se présenta le premier avec sa compagne.

– Que je suis content de vous voir ! s'exclama l'Inspecteur avec soulagement, lui qui ne laissait jamais voir ses impressions.

– Pourquoi donc ?

– Vous avez joué un jeu très dangereux.

- Qu’importe nous avons notre homme.
- Tu es bien certain ?
- Aucun doute possible.

Et le sergent raconta la conversation de la jeune fille dans la chambre 136 ainsi que dans le taxi, avec le meurtrier.

Quand il en arriva à la tentative du canal, l’Inspecteur fronça encore les sourcils :

- Encore une fois, dit-il, vous l’avez échappé belle !
- Mais je surveillais, prends ma parole.
- Enfin, tant mieux. Tout finit bien.
- Nous avons encore plus que cela.
- Quoi donc ?
- Tu te souviens que la petite de l’Agence qui se trouvait à l’appartement de Fryer, au moment de sa mort, avait nom Aline Monti ?
- Oui.
- Eh bien ! notre homme le savait aussi.
- Comme ça la pauvre petite doit avoir eu le

sort de Fryer ?

– Ce n'est pas si certain. N'oublie pas qu'on n'a encore rien retrouvé d'elle.

– C'est vrai !

– Alors il y a encore de l'espérance.

– Ce qui voudrait dire qu'il l'a séquestrée ?

– Probablement.

– Mais où ?

– À nous de trouver. J'ai déjà donné des ordres au moment où je le laissais aux quartiers-généraux de la police, de le cuisiner le plus vite possible à ce sujet.

– Mais je ne crois pas qu'elle soit encore vivante. Il n'aurait pas gardé un témoin aussi gênant.

– Ce n'était toujours bien pas un tueur de profession.

– C'est vrai, mais tu as vu ce qu'il a voulu faire de vous ?

– Naturellement, il a pensé qu'Aline Monti avait eu le temps de conter ce dont elle avait été

témoin à une compagne et que cette compagne voulait maintenant profiter de la situation.

– Pourquoi ne téléphones-tu pas à la Sûreté ? on a peut-être des nouvelles.

Le détective Tremblay savait qu'on l'aurait prévenu, en cas de nouveau. Mais il comprenait l'anxiété de son Chef et prit le téléphone.

Après s'être identifié, il demanda où en était l'interrogatoire.

– Pas bien avancé, lui répondit-on.

– Il n'admet pas le meurtre de Fryer ?

– Non. Au contraire, il prétend que vous n'avez aucune preuve contre lui.

– Quant à la tentative dans le taxi ?

– Il se déclare prêt à subir son procès sur cette accusation. Il ajoute même qu'il plaidera coupable, mais quant au reste, il paraît sûr de son affaire.

– Attends un moment.

Se tournant vers l'Inspecteur, le détective lui fit le récit de la conversation qu'il venait d'avoir.

- Ça ne regarde pas bien, fit Durand.
- J’ai bien peur que notre preuve d’assassinat soit à l’eau.
- Alors il nous faut retrouver la petite Monti.
- Mais comment ? D’ailleurs je crois bien qu’elle est morte à cette heure-ci.
- Il ne faut jamais désespérer.
- Je te crois. As-tu besoin d’autres renseignements de la Sûreté ?
- Informe-toi de ce qu’on a trouvé sur la personne du type. Ou plutôt fait venir ici le contenu de ses poches. C’est un officier de la Brown Distilleries, n’est-ce pas ?
- Oui.
- Alors fait faire une perquisition minutieuse chez lui et à son bureau. Je veux voir tous ses papiers.
- Je vais transmettre ton ordre.

*

Il s'agissait du Président même de la compagnie.

Les avocats les plus éminents de Montréal cherchaient déjà à pousser la police à faire comparaître le prévenu, afin de demander sa libération sous cautionnement.

Ils savaient naturellement que la police ne pouvait l'accuser de meurtre, n'ayant pas de témoin, si ce n'est une faible présomption, et combien faible encore ?

Après une nuit passée dans les cellules, le directeur de la sûreté jugea préférable de faire comparaître le prévenu à la session du matin.

Le procureur de la Police insista auprès du Juge des Comparutions pour que l'accusé soit gardé au secret, à la Sûreté, pendant trois jours.

De leur côté les avocats de la défense menèrent une terrible bataille pour obtenir un cautionnement en faveur de leur client.

Ils offraient les cautionnements les plus fantastiques, comme il ne s'en était jamais vu

encore.

Le Juge allait céder quand deux autres plaintes furent ajoutées au dossier de l'accusé.

Une par la police provinciale, pour avoir voulu frustrer les actionnaires de la Compagnie d'une valeur d'au-delà d'un million de piastres et l'autre de la part de la Police Montée pour avoir tenté de frauder les Lois Spéciales de guerre.

C'en était assez pour que le Juge accordât la requête à l'effet de garder le prisonnier au secret pendant trois jours.

Il en parut tellement désappointé qu'on crut un moment qu'il allait se débarrasser la conscience.

Mais il se reprit aussitôt parvenu dans les cellules du Poste No. 1 et ne desserra pas les lèvres.

*

Les perquisitions, si elles amenèrent au bureau de l'Inspecteur Durand quantité de papiers, furent

parcimonieuses en résultats concernant Aline Monti.

On désespérait déjà de la retrouver vivante, quand une nouvelle inespérée en vint changer la tournure des événements.

Une jeune fille, à la chevelure blonde, avait été recueillie sur la route, près du village d'Oka.

Elle avait été séquestrée par des inconnus.

Comme elle était encore sous les soins de la Police Provinciale, au moment où l'Inspecteur Durand apprit la chose, il insista aussitôt pour la faire venir à son bureau.

C'était en effet Aline Monti.

Elle ne fit aucune difficulté pour conter ce qu'elle savait sur le meurtre de Frank Fryer.

– Vous n'êtes pas trop fatiguée pour converser avec moi, mademoiselle Monti ? demanda l'Inspecteur, dès qu'elle eut pénétré dans son petit salon, où il recevait ses visiteurs et généralement travaillait sur ses causes.

– Pas du tout, Inspecteur, répondit la jeune fille. J'ai plutôt hâte d'en avoir fini avec cela.

– Vous faites parti de l’Agence Escort Inc. ?

– C’est-à-dire que je travaille quatre jours par semaine, comme vendeuse dans un magasin à rayon de la ville et le soir je suis à la disposition de l’agence.

– Saviez-vous par qui vous aviez été engagée l’après-midi du meurtre ?

– Je savais qu’un inconnu avait appelé l’agence pour demander une jeune fille qui accompagnerait Frank Fryer à une tournée de Clubs. C’est tout ce que je savais.

– Vous n’êtes pas supposé, si je ne me trompe, accompagner ceux qui ont retenu vos services chez eux ?

– Non. Mais dans le cas de monsieur Fryer, il m’a dit que ce n’était que pour quelques minutes, qu’il attendait un compagnon à cinq heures.

– Avez-vous conversé longtemps avec Fryer ?

– Non. Aussitôt que nous avons entré chez lui, il m’a installée dans un fauteuil sur le balcon et est rentré pour ouvrir à son ami qui arrivait.

– Avez-vous vu le nouvel arrivant ?

- Pas tout de suite.
- Vous êtes donc restée sur le balcon à fumer ?
- Oui.
- Longtemps ?
- Après quelques minutes de conversation, entre les deux hommes, j’ai entendu du bruit sourd, comme celui d’un corps qui tombe. Je me suis penché dans la porte et ai aperçu un inconnu qui écrasait la figure de monsieur Fryer.
- Qu’avez-vous fait alors ?
- Effrayée, je me suis reculée vivement.
- L’autre ne vous a pas vue ?
- Je crois que oui, mais il n’en a alors rien laissé paraître.
- Ensuite ?
- Quand j’ai constaté que le meurtrier était parti, j’ai moi-même passé la porte.
- Qu’est-il arrivé ensuite ?
- Comme j’approchais de la rue, pour

traverser, je me suis senti poussée dans une voiture qui partit à toute vitesse.

– Vous n’avez pas crié ?

– J’ai bien essayé, mais on m’a mis un mouchoir dans la bouche.

– Y avait-il plusieurs hommes là ?

– Trois. Le chauffeur, puis le meurtrier avec un autre.

– Vous avez dû avoir peur ?

– Je croyais bien mes jours finis.

– Et où vous a-t-on conduite ?

– Dans un chalet, passé Oka, sur le lac des Deux-Montagnes.

– Et vous êtes restée là sous la surveillance des deux compagnons du meurtrier, je suppose ?

– C’est ça. Ils ne me maltrahent pas. Mais je les entendais qui s’étonnaient que leur patron ne se décide pas à me mettre à mort.

– Comment avez-vous fait pour vous échapper ?

– Je suis très bonne nageuse. Or on me permit de me baigner, tout en me surveillant, naturellement. Les deux premiers jours, je n’ai fait qu’examiner les environs de notre retraite, sans laisser rien paraître, mais le troisième j’ai pris le risque et ai réussi.

– Reconnaissez-vous le meurtrier ?

– Sans aucun doute.

Conduite aux bureaux de la Sûreté, Aline Monti fut mise en présence d’une rangée de criminels, mais elle désigna immédiatement le meurtrier de Frank Fryer.

Encore une fois, l’Inspecteur Durand triomphait.

De son côté le président de la Brown Distilleries ne put supporter la vue de son accusatrice. Le soir même de sa confrontation, on le trouvait mort dans sa cellule.

Il s’était ouvert une veine avec une agrafe.

Comme Aline Monti n’avait pu identifier l’agrafe qui avait servi au meurtre de Fryer et qu’on en retrouvait encore une autre à la mort de

son meurtrier, on enquêta là-dessus.

Le meurtrier était un collectionneur d'agrafes de femme.

Chez lui on en trouva des centaines, toutes usagées, par exemple.

Et ceux qui le connaissaient déclarèrent qu'il avait toujours l'habitude d'en porter quelques-unes sur lui, sous le revers de son veston.

Il ne restait plus à régler que la cause du vol d'alcool.

Cinq des directeurs de la Brown Distilleries furent inculpés.

Il y en avait deux autres, mais ceux-ci demeuraient en dehors de Montréal et ne paraissaient pas avoir eu connaissance du complot.

En l'absence de Fryer la preuve aurait été difficile à faire, mais avec l'aide du vieux capitaine Hébert, on parvint à faire l'histoire de cette fraude monumentale.

On avait voulu ni plus ni moins que répéter certaines gigantesques entreprises de

contrebande, qui avaient été mises à jour il y a plusieurs années.

Des confédérés, dans la Baie des Chaleurs, attendaient la barge chargée des trois cents barils.

À Montréal, la compagnie aurait bénéficié des assurances et n'aurait rien perdu.

Les directeurs qui avaient imaginé l'affaire auraient ainsi retiré deux bénéfices : celui de l'assurance et celui de la vente par l'entremise de leurs hommes de la Gaspésie.

Pour simuler le vol, ils étaient entré en contact avec Frank Fryer, qui avait une grande expérience en la matière, surtout en ce qui concernait les liqueurs alcooliques.

Celui-ci avait donc réuni quelques-uns de ses anciens hommes, avec qui il était resté en contact et s'était chargé du vol des camions, ainsi que de l'opération du transport jusqu'à la barge « Emma ».

C'est l'initiateur de la combine malhonnête, c'est-à-dire le président même de la distillerie, qui avait fait les transactions avec Fryer, les

autres directeurs ne le connaissaient pas.

Plusieurs d'entre eux d'ailleurs avaient suivi à contrecœur.

Mais quand le pot aux roses fut découvert, grâce à l'habile intervention de l'Inspecteur Durand, le Chef du complot prit peur et décida de supprimer Fryer.

Il organisa donc une petite partie, au cours de laquelle probablement, il l'aurait empoisonné ou quelque chose de semblable, mais quelque chose d'inattendu avait dû se produire qui avait fait les événements se précipiter.

Et prise là-dedans comme dans un étau, la petite Aline Monti avait failli être la victime bien innocente d'une des plus grosses affaires de contrebande et de vol qui n'ait jamais été inscrite dans les annales de la police au Canada.

Cet ouvrage est le 483^e publié
dans la collection *Littérature québécoise*
par la Bibliothèque électronique du Québec.

La Bibliothèque électronique du Québec
est la propriété exclusive de
Jean-Yves Dupuis.